

# VILLE DE HOMBOURG-HAUT

Département de la Moselle – Arrondissement de Forbach-Boulay/Moselle

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 12 juillet 2023**

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

**Sont présents :** M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme STOLL – Mme THIL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme TRENZ – Mme FARAONE – M. ZINS – M. LAACHIR – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC – M. FRIDERICH.

**Absents excusés :** Mme HILLEBRAND (qui a donné procuration de vote à Mme BOUCHELIGA) – M. DOME (qui a donné procuration de vote à M. TUMOLO) – M. KIEFFER (qui a donné procuration de vote à M. KARST) – Mme JAKUBIAK (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – M. ADELER – Mme RASALA – M. ZERKOUNE (qui a donné procuration de vote à M. PAVLIC) – Mme BRAUSCH (qui a donné procuration de vote à M. FRIDERICH) – M. WILHELM.

**Point n°9 :** Demande de subvention de l'U.C.M.F. dans le cadre du couscous géant organisé au centre social La Chapelle au titre de l'année 2023

Monsieur PETRY, rapporteur :

A l'instar des années précédentes, l'association U.C.M.F. a saisi par lettre du 17 avril 2023 les communes de Hombourg-Haut et Freyming-Merlebach en vue de l'obtention d'une subvention pour l'organisation d'un couscous géant le 25 juin dernier au Centre Social, place de Paris.

Pour cette opération, et comme depuis 2017, les dépenses sont estimées à 4 520 €. Après déduction des recettes liées aux ventes (1 000 €), la participation de l'U.C.M.F. (2 200 €), la valorisation de la salle (120 €), le reliquat est demandé aux deux communes à part égales, soit 600 € pour chaque collectivité, montant identique à l'année passée.

Il est précisé que l'U.C.M.F., conformément au décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021, a souscrit au Contrat d'Engagement Républicain conditionnant notamment l'attribution de subventions publiques.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable des membres des commissions « finances » et « affaires sociales », le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 600 € à l'U.C.M.F. pour le financement de cette manifestation.

Extrait certifié conforme,  
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 13 juillet 2023

Le Maire,  
Laurent MULLER